

## Comité d'Hygiène et Sécurité du 2 Juillet

### **L'avis des Experts CGT :**

Mandatés sur les points mis à l'ordre du jour par les Organisations Syndicales - Saint Gaudens, Mirail et Cité administrative-, nous n'avons pu débattre que du projet immobilier de Saint Gaudens... qui a recueilli un **avis majoritaire, de toutes les OS, réservé ou défavorable**. Le CHS ministériel, la semaine précédente s'interrogeait sur l'absence d'avis préalable du CHS local avant le début des travaux.

**L'administration centrale et locale va devoir sérieusement se remettre en question !**

Les autres points ont simplement fait l'objet d'une information par la Direction des Services fiscaux. Pire encore, les autres sujets inscrits par la parité administrative -rapport d'activités 2008 des médecins de prévention, point d'étape sur l'avancement du document unique, sur la mise à jour des fiches de risques professionnels- n'ont pu être traités et sont renvoyés à la rentrée, à une date inconnue !

Quel mépris de l'Hygiène, de la sécurité, de la santé et de la vie au travail des agents ! !

Alors que les projets, travaux immobiliers, les restructurations aux impôts et au trésor se multiplient avec la mise en place de la Direction Régionale Unique des Finances Publiques, c'est **l'intervention des personnels, comme au Mirail, et sur tous les sites, qui est à mettre en urgence à l'ordre du jour.**

**Ensemble, nous pouvons stopper la dégradation programmée de nos conditions de travail ; dès maintenant, nous devons exiger :**

- **La transparence totale :**

1. De tous les projets immobiliers et leur examen systématique au CHS
2. Au sujet de l'amiante : les personnels et leurs représentants doivent être informés de la réalité de tous les sites et des solutions envisagées. (mise à disposition des Documents Techniques Amiante-formation-débat contradictoire-suivi des solutions)

- **Le respect de la mesure minimum de 10 m<sup>2</sup> par agent**(hors mobilier et circulation) préconisée par la Direction des Personnels et de l'Adaptation à l'Environnement Professionnel, elle-même. Cette recommandation est clairement remise en cause en Haute-Garonne.

- **La prise en compte des réorganisations du travail**, des nouvelles structures, des déménagements, dans tous les aspects immobiliers. (articulation CHS-CTP, ergonome, etc..)